



CANTLEY

## AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Règlement numéro 470-15 décrétant une dépense et un emprunt de 1 400 000 \$ pour la réfection complète d'une section de 1,5 km du chemin Vigneault a été adopté par le conseil municipal le 14 avril 2015.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille quinze.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Leduc', written over a horizontal line.


Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 470-15 décrétant une dépense et un emprunt de 1 400 000 \$ pour la réfection complète d'une section de 1,5 km du chemin Vigneault en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 15<sup>e</sup> jour d'avril entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2015.



---

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier